

La Commission de Colonisation a choisi un certain nombre de sites de village contigus aux chemins de fer le l'État. Les terres de ces sites sont vendues à des conditions faciles, pour être cultivées, aux prix de \$3 à \$10 par acre, dont une légère partie doit être payée comptant et le surplus par versements échelonnés, au choix de l'acquéreur. Les anciens soldats originaires de la Colombie Britannique bénéficient d'un rabais de \$500 sur le prix d'achat. La commission jouit des pouvoirs nécessaires pour obliger les détenteurs de ces terres à les livrer à la culture, faute de quoi, elle peut imposer une taxe à titre de pénalité et même mettre ces terres en vente.

Les droits de coupe de bois s'acquièrent par adjudication au plus offrant. Le postulant indique la localité qu'il convoite et sur sa demande d'en acheter le bois, cette partie de forêt est examinée, cadastrée si c'est nécessaire et offerte en vente par demandes de soumissions. Toutes les conditions peuvent être connues en s'adressant à la Division Forestière du ministère des Terres. De son côté, la section des Forces Hydrauliques, du même département, renseigne les intéressés sur les forces hydrauliques disponibles dans ces terres boisées pour l'irrigation, la force motrice, etc.

Les terres administrées par la province couvrent 211,336,560 acres¹ dont environ 10,000,000 d'acres ont été concédées, environ 10,000,000 d'acres sont en réserve pour bois, charbon, pâturages et autres usages et environ 11,000,000 d'acres sont en forêts, parcs, réserves indiennes ou de chasse. La superficie arpentée au 31 décembre 1928 était de 33,305,947 acres, dont 22,910,927 acres en terres arables, 9,145,186 acres en terres boisées, 683,121 acres en mines de charbon, 28,548 acres sous licence pour extraction du phosphate et 538,165 acres en claims miniers. La superficie couverte par les cités est de 74,487 acres; par les municipalités de district, 871,853 acres; et par les municipalités de village, 3,055 acres.

La superficie de la province est de 238,469,600 acres, dont 92,800,000 acres en dehors de la zone boisée et 91,432,100 acres en terres boisées, 39,352,000 acres portant plus de 1,000 pieds m.p. de bois par acre et 17,281,600 acres portant de 5,000 à 30,000 pieds m.p. de bois par acre. La superficie considérée propre à l'agriculture est estimée à 22,618,000 acres. Dans l'île de Vancouver une étendue de 2,110,054 acres est comprise dans l'octroi de terres au chemin de fer, Esquimalt et Nanaimo, ce qui couvre toute la portion sud-est de l'île et les demandes de terres dans cette région doivent être faites à l'agent des terres de ce chemin de fer à Victoria.

Section 2.—Défense Nationale.

Avant la guerre, la milice canadienne se composait d'une force permanente qui comptait au 31 mars 1914, 3,000 officiers, sous-officiers et soldats et d'une milice active qui comptait, à la même date, 5,615 officiers et 68,991 sous-officiers et soldats. Depuis le commencement de la guerre, les contingents de troupes de toutes armes ont été successivement recrutés, équipés, instruits et envoyés en Grande-Bretagne pour contribuer à la défense de l'Empire. Lors de la cessation des hostilités, le 11 novembre 1918, environ 418,000 officiers, sous-officiers et soldats avaient servi dans les rangs de l'armée canadienne d'outre-mer.²

¹ Le transfert à la Colombie Britannique de la zone ferroviaire et de la vallée de la rivière la Paix portera la superficie total de la province à 238,469,600 acres, d'après la déclaration des autorités provinciales. L'estimation de la superficie de la Colombie Britannique par les autorités fédérales est de 227,747,200 acres, dont 3,769,400 acres sont en eau.

² Pour détails des dépenses de guerre en 1915-1921, voir Annuaire de 1921, page 820.